

Malling, le 06 mai 2024



INFOS MUNICIPALES N° 5

* CORRIDA DE L'ARC MOSELLAN SAMEDI 11 MAI ET MARCH'MALLING DIMANCHE 12 MAI 2024 AU DÉPART DU CAMPING :

La course pédestre de l'Arc Mosellan organisée par le CA de Malling se déroulera en nocturne

le samedi 11 mai 2024 départ à 19h00 du camping

Les coureurs emprunteront la piste cyclable de la Moselle, le lotissement des Primevères, la rue de Métrich, la rue du Plan d'Eau.

La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclette sont rigoureusement interdits pendant le déroulement de l'épreuve de 18h00 à 21h00 aux endroits de passage des coureurs.

Dimanche 12 mai 2024 - -Marche populaire, départ entre 7h30 et 11h00

-Marche nordique chronométrée départ 9h30

Restauration possible après chaque manifestation pour les habitants et les participants

* TENUE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPÉENNES DU 09 JUIN 2024 :

Afin de pouvoir assurer correctement la tenue des bureaux de vote, la mairie fait appel à des volontaires pour effectuer des permanences aux bureaux de vote de MALLING et PETITE-HETTANGE.

Ces permanences de 2h30 chacune seront tenues par 3 personnes électorales dans la commune, dont un membre du Conseil Municipal.

Les personnes intéressées voudront bien se faire connaître dans les meilleurs délais au moyen du bulletin-réponse ci-joint à remettre ou déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, par mail (commune.malling@orange.fr) ou téléphone au 03 82 50 11 87.

Merci d'avance de votre collaboration.

Marie-Rose LUZERNE
Maire de Malling/Petite-Hettange

BULLETIN-REPOSE A REMETTRE POUR LE 30 MAI 2024

NOM : PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

est intéressé(e) pour tenir une permanence au bureau de vote de :

- **MALLING** : le matin : de 8h00 à 10h30 de 10h30 à 13h00

l'après-midi : de 13h00 à 15h30 de 15h30 à 18h00

- **PETITE-HETTANGE** : le matin : de 8h00 à 10h30 de 10h30 à 13h00

l'après-midi : de 13h00 à 15h30 de 15h30 à 18h00

Merci de cocher le créneau de votre choix.